Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260128-202603-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JANVIER 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	12
Absents excusés :	2
Absent :	5
Procurations:	2

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 21 janvier, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Isabelle BONNEFOY, Gwendal HERVE, Myriam LE BERRE, Gwenole LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Éric REYX,

Absents excusés :
Aurélie BODENNEC, Alexandre DUBRAY, Benoit PIRIOU, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

Absent :
Florian CROISSANT, Louis KERNALEGUEN,

Pouvoirs :
Aurélie BODENNEC donne procuration à Myriam LE BERRE,
Alexandre DUBRAY donne procuration à Stéphane RIOU

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2026-03 : DSIL – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE ANNEXE DITE « SALLE DE PING-PONG »

Rapporteur : Monsieur Sébastien CORBEL, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme et des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux nécessaires pour assurer la rénovation de la salle communale annexe dite « salle de ping-pong ». Compte tenu de son état, elle est actuellement sous-utilisée par les associations de la Commune.

Les travaux porteront notamment sur la rénovation thermique (avec les remplacement des menuiseries existantes, l'isolation des murs et du plafond, l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage), mais aussi remise aux normes du circuit électrique, mise aux normes d'accessibilité et création de sanitaires PMR et pose d'un nouveau revêtement de sol.

Le montant de l'ensemble des travaux étant de l'ordre de 125 823 € HT (en comprenant 6000 € pour aléa), aussi il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DSIL.

Le plan de financement se présenterait comme-ci :

Coût de l'opération :	125 823 € HT
DSIL :	80 000 €
Conseil Départemental : (non obtenue à ce jour)	20 560 €
Commune :	25 263 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260128-202603-DE

La Commune s'engageant à couvrir la part non couverte par les subventions. En cas d'obtention d'autres subventions sur ce projet, l'ensemble de celles-ci (DSIL incluse) ne pourront pas dépasser 80 % du coût total HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible au titre de la DSIL.

VOTE			
Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)